

CONDITIONS GENERALES

VADE SECURE FOR MICROSOFT 365

ARTICLE 1 : OBJET

La plateforme Vade Secure For Microsoft 365 est accessible en mode Saas et a pour objet de renforcer la sécurité des emails d'For Microsoft 365 en effectuant le filtrage des messages électroniques reçus par l'Utilisateur afin de bloquer, selon l'état de la technique, les messages illégitimes telles que les attaques par phishing, spear phishing, malware, (ci-après la « Solution »). Il s'agit d'un service destiné aux Clients professionnels agissant dans le cadre de leurs activités professionnelles.

La Solution Vade Secure For Microsoft 365 est éditée par la société Vade Secure, SASU, au capital de 268 831 €, dont le siège social est sis 2 bis rue Antoine Pinay, Parc d'activités des quatre vents à Hem (59510) en France, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Lille Métropole sous le numéro 509 568 416, TVA Intracommunautaire n°FR04509568416.

La Solution est commercialisée sous forme de licence par des revendeurs, Partenaires de Vade Secure. Les présentes conditions d'utilisation (ci-après « CGU ») définissent les conditions suivant lesquelles le Client peut accéder à la Solution pour le bénéfice de son entreprise et permettre aux Utilisateurs de son entreprise de bénéficier de la Solution éditée par Vade Secure. Elles constituent donc une licence d'utilisation de la Solution.

Les CGU applicables sont celles en vigueur au moment de l'accès initial à la Solution et peuvent être mises à jour à tout moment par Vade Secure pour tenir compte des évolutions du marché, des évolutions techniques ou réglementaires. Toute nouvelle fonction ou version de la Solution, est soumise aux conditions en vigueur accessibles sur le site Internet de Vade Secure.

ARTICLE 2 : DEFINITIONS

Les termes figurant au sein des présentes avec une lettre en majuscules doivent être entendus comme ayant le sens ci-après défini :

Client : Personne physique ou morale ayant besoin, dans le cadre de son activité professionnelle, de la Solution et ayant commandé la Solution auprès d'un Partenaire de Vade Secure.

Partenaire : Personne physique ou morale autorisée par Vade Secure à faire la promotion et à vendre la Solution auprès de la clientèle professionnelle sous forme de licence.

Solution : Solution Vade Secure For Microsoft 365 accessible en mode Saas sur la plateforme de Vade Secure qui s'intègre à Microsoft 365 qui a vocation à effectuer le filtrage des messages électroniques reçus par l'utilisateur final afin de bloquer, selon l'état de la technique, les messages illégitimes au regard des attaques, des virus et des pratiques identifiées par Vade Secure et intégrés à sa Solution dans le respect des règles de l'art et des connaissances raisonnables du marché.

Utilisateur : Personne physique faisant partie de l'entreprise du Client et ayant accès au système d'information du Client ou à tout le moins à une messagerie et dont le Client souhaite le faire bénéficier de la Solution sous le contrôle du Client.

ARTICLE 3 : DESCRIPTION

Article 3.1 : Dispositions générales

Vade Secure For Microsoft 365 est une solution de protection d'infrastructure hébergée chez Microsoft Azure. La plate-forme de service est exploitée par Vade Secure qui assure pour le compte du Client et des Utilisateurs, un service de filtrage anti-spam et/ou anti-virus via la

méthode de « journalisation » : enregistrement chronologique des opérations de la logique métier pendant le fonctionnement de l'application.

Ainsi, tout ou partie du flux email du Client est copié vers la plate-forme Vade Secure For Microsoft 365. Celle-ci filtre le contenu du flux et agit directement dans la boîte aux lettres des Utilisateurs. Tout ou partie du flux peut être supprimé, déplacé dans un autre dossier de la messagerie des Utilisateurs, marqué avec une bannière dans le message, modifié avec une réécriture d'URL et/ou simplement non modifié, ceci en fonction du résultat des analyses de contenu réalisées par la plate-forme. Vade Secure For Microsoft 365 supprime la journalisation une fois l'analyse effectuée et n'a pas vocation à conserver le flux d'informations copié. Il appartient au Client de fixer sa politique d'archivage d'emails et de prendre toute mesure appropriée pour la sauvegarde de ses données dont celles transitant par les messageries.

Vade Secure s'engage à ce que la Solution ainsi que ses éventuelles corrections et mises à jour, soit développée dans le respect des principes essentiels de protection de la vie privée étant rappelé que cette Solution doit nécessairement opérée une « lecture » de certaines informations au sein des emails afin de pouvoir fonctionner et sans virus. Elle garantit la non régression de toute nouvelle version de la Solution avec la dernière version de Vade Secure For Microsoft 365 existante au moment de la commande initiale du Client en ce sens que toute nouvelle version par substitution à la version antérieure doit permettre de continuer à assurer les caractéristiques fonctionnelles et techniques de Vade Secure For Microsoft 365 dans sa version antérieure.

Article 3.2 : Continuité de Service

La Solution Vade Secure For Microsoft 365 dépend du contrat de niveau de service de Microsoft 365 et du contrat de niveau de

service de Microsoft Azure. L'engagement de disponibilité de la plate-forme Vade Secure For Microsoft 365 est de 99,9 % comme défini dans le document Maintenance, Support et Accords de Niveau de Service (SLA) de Vade Secure.

Article 3.3 : Accès à la Solution

La Solution est rendue accessible au Client en mode Saas. Il appartient au Client de désigner au sein de son entité ou le cas échéant de manière externalisée s'il le souhaite, la personne qui assurera et assumera la fonction d'Administrateur de la Solution. Cet Administrateur est la personne qui gère, pour le compte du Client, la licence et la Solution, effectue les paramétrages, échange avec le service Support le cas échéant. Il doit donc disposer de qualifications appropriées pour participer à la mise en oeuvre de la sécurité informatique du Client. Il est le seul interlocuteur du Client auprès de Vade Secure ainsi que toute personne qui lui serait substituée disposant de la qualité d'Administrateur.

Il importe que l'Administrateur prenne connaissance du Guide d'administration ainsi que du Guide d'installation et du SLA lesquels sont communiqués au Client avant sa Commande et/ou lors de l'installation et sur simple demande auprès de Vade Secure. Ces documents peuvent faire l'objet de mise à jour qui seront communiquées au Client et à l'Administrateur par tout moyen approprié.

ARTICLE 4 : SERVICES ANNEXES

Vade Secure s'engage à assurer des mises à jour de la plate-forme Vade Secure For Microsoft 365, ainsi qu'à mettre à disposition du Client, un support technique selon les conditions suivantes :

Article 4.1 : Mises à jour

Le fonctionnement du service Vade Secure For Microsoft 365 implique nécessairement le développement de mise à jour corrective et évolutive mineure afin de pallier aux

techniques destinées à contourner les fonctions anti-spam. La mise à disposition de ces mises à jour se fera de manière automatique s'agissant d'un service en mode Saas, au fur et à mesure de leurs développements. En cas de nécessité, Vade Secure se réserve la possibilité d'interrompre le Service pour procéder à une intervention technique, afin d'améliorer son fonctionnement ou pour toute opération de maintenance après en avoir informé le Client dans son interface de gestion et de paramétrages de la Solution ou par tout moyen approprié.

Article 4.2 : Assistance technique

Pour assurer une continuité de Service adéquate et accompagner le Client lors de la configuration de la Solution Vade Secure For Microsoft 365, Vade Secure met à sa disposition une assistance technique pour résoudre les difficultés techniques éventuelles. Le Client peut joindre l'assistance technique par téléphone (voir les numéros sur le site Vade Secure et la disponibilité du support sur le SLA), ou par formulaire via le site Vade Secure. En cas d'incident, Vade Secure s'engage à assurer un retour en service opérationnel dans les délais prévus par le SLA, et informera le Client dans les meilleurs délais.

ARTICLE 5 : COMMANDE

Avant de passer commande, le Client est invité à poser toute question utile soit directement auprès de Vade Secure lorsqu'il est en contact avec elle soit au Partenaire qui lui a présenté la Solution.

Le Client reconnaît avoir vérifié son intérêt pour la Solution et avoir reçu de Vade Secure ou de son Partenaire, toutes les informations et conseils qui lui étaient nécessaires pour souscrire la commande de la Solution.

Toute commande doit être formalisée par un bon de commande rappelant la désignation du service, le Client concerné et nombre de

licence Utilisateurs, le prix, la durée et toute autre mention utile.

Vade Secure fournira au Client et/ou au Partenaire une clé correspondant à un accès à la Solution une fois que le Partenaire aura passé commande à Vade Secure et réglé le prix des licences.

ARTICLE 6 : DUREE

L'accès à la Solution dépend du nombre de licence commandé, du bon usage de la Solution conformément à sa destination, du respect des présentes CGU, du règlement du prix de la licence à Vade Secure.

La licence peut être à durée déterminée, avec ou sans tacite reconduction. Sans tacite reconduction, la licence prend fin de plein droit à compter de l'arrivée de son terme, sans qu'aucune formalité ne soit nécessaire. A contrario, si une tacite reconduction est mentionnée dans la commande adressée par le Partenaire à Vade Secure, la licence sera renouvelée à chaque date d'anniversaire sauf dénonciation par courrier recommandé au moins 15 jours avant cette échéance (cachet de la poste faisant foi).

ARTICLE 7 : PRIX

La Solution est fournie en contrepartie du complet paiement du prix. A défaut de règlement complet de Vade Secure à l'échéance, l'accès à la Solution pourra être suspendu et/ou interrompu sans indemnités après mise en demeure restée plus de 30 jours sans effet.

ARTICLE 8 : CONTROLE

Le Client et le Partenaire sont informés que Vade Secure peut s'assurer en permanence du respect du bon usage de la plate-forme Vade Secure For Microsoft 365, contrôler les Utilisateurs pour notamment s'assurer qu'ils disposent d'une licence.

ARTICLE 9 : RESPONSABILITE

La sécurité informatique et en particulier celle des messageries s'opère nécessairement par la combinaison de moyens, la Solution participant à cette finalité de protection en tenant compte de la connaissance actuelle des attaques de messageries, des malwares, des techniques de phishing, de spear phishing notamment. Vade Secure fait ses meilleurs efforts pour maintenir la Solution à jour et en constante évolution au regard de ses connaissances et des pratiques constatées. Les obligations de Vade Secure s'entendent d'obligations de moyens.

Il faut également souligner le fait que la Solution fait l'objet d'un paramétrage et d'un contrôle par le Client qui détermine, au regard de son activité, des risques qu'il a constaté le niveau de paramétrage qu'il estime approprié. Le facteur humain est donc un élément clé dans la mise en place d'une politique de sécurité de même que la sensibilisation des utilisateurs de messageries et du système d'information du Client sur les bonnes pratiques. Enfin, la Solution inclut le blocage et/ou la suppression d'emails détectés comme suspects ou dangereux ce que le Client reconnaît.

Dans le cas où la responsabilité de Vade Secure serait engagée, elle est plafonnée en toutes hypothèses, quel que soit le fondement juridique invoqué, sauf faute lourde ou dommage corporel au plafond de responsabilité civile professionnelle.

Dans tous les cas, Vade Secure ne peut en aucun cas être tenue responsable de tout dommage pouvant notamment résulter de l'interception d'un faux-positif, de l'impossibilité d'accéder à un email ou à une pièce jointe compte tenu de la nature même de la Solution ainsi que, dès la perte de données, de profits, d'opportunités, au trouble commercial, à l'atteinte à l'image qui résulteraient d'un paramétrage du Client, d'une mauvaise utilisation de la Solution ou d'une faute du Client ou de l'un de ses utilisateurs.

ARTICLE 10 : FORCE MAJEURE

La responsabilité des Parties ne saurait être engagée dès lors qu'un événement imprévisible, irrésistible et extérieur empêche l'exécution de leurs obligations respectives. L'événement de force majeure ou ses conséquences suspend les obligations affectées par cette force majeure tant que celle-ci est irrésistible. La Partie souhaitant invoquer un cas de Force Majeure, s'engage à le notifier par lettre recommandée avec accusé de réception, à l'autre partie. Dans la mesure où le cas de force majeure ou ses conséquences sur la Solution et/ou son accès continuerait d'exister dans un délai supérieur à 30 jours à compter de la notification faite à l'autre Partie, il pourrait être mis fin à la licence de plein droit sans qu'aucune indemnité ne soit due pour l'une et l'autre Partie.

ARTICLE 11 : RESILIATION

Chaque Partie aura la faculté de résilier la présente licence d'utilisation, deux mois après mise en demeure par lettre recommandée avec accusé de réception adressée à l'autre Partie et restée sans effet, dans l'hypothèse où cette dernière manquerait à l'une des obligations.

Elle cessera également de plein droit, sans qu'il soit besoin d'aucune formalité judiciaire ni autre, au cas où l'une des Parties viendrait à cesser son activité, se déclarerait ou serait déclarée en état d'insolvabilité, ou entrerait en liquidation légale ou volontaire dans les limites permises par la loi.

Elle peut également cesser, de plein droit, dans l'hypothèse où Vade Secure cesserait de développer la Solution et ses mises en jour, sans remplacement par un service présentant substantiellement les mêmes fonctionnalités et performances, et parfaitement interopérable et compatible avec l'infrastructure du Client. Dans ce cas précis, Vade Secure s'engage au remboursement du prix de licence déjà réglé au prorata temporis.

ARTICLE 12 : CONFIDENTIALITE

Sont considérées comme confidentielles au sens des présentes toutes les informations et données, de quelque nature que ce soit, écrites ou orales, relatives à la Solution, aux Clients et aux Utilisateurs de même que les plans d'affaires, stratégies commerciales, données de nature juridique, commerciale ou financière de l'une des Parties et auxquelles l'autre Partie aurait accès dans le cadre du contrat ou de leur relation, (ci-après dénommées les « Informations Confidentielles »).

Chacune des Parties s'engage à n'utiliser les Informations Confidentielles qu'afin d'exécuter ses obligations visées aux termes des présentes. Chacune des Parties garantit la confidentialité des Informations Confidentielles et s'interdit de les communiquer aux personnes autres que celles qui ont qualité pour en connaître, qu'elles soient salariées ou prestataires, en prenant les mesures techniques et organisationnelles adéquates.

Cet engagement de confidentialité ne s'applique pas aux informations :

- Qui sont entrées dans le domaine public préalablement à la date de divulgation ou communication ou qui tomberont dans le domaine public après leur communication et/ou divulgation sans que la cause ne soit imputable à l'autre Partie ;
- Dont il peut être démontré qu'elles sont déjà connues de l'autre Partie avant leur transmission ;
- Qui auraient été développées indépendamment de l'autre Partie ;
- Qui auront été reçues d'un tiers de manière licite, sans violation du contrat ;
- Que la loi, la réglementation applicable ou une décision de justice obligerait à divulguer.

ARTICLE 13 : DONNEES PERSONNELLES

Chacune des Parties s'engagent à respecter les lois et réglementations applicables à la protection des données à caractère personnel.

Vade Secure est soucieuse du respect de la protection de la vie privée et n'a pas vocation à accéder pour son propre compte aux données personnelles du Client qui transiteraient par la Solution.

13.1 Traitement de la commande

Dans le cadre de la préparation, de la passation et de l'exécution de la commande visant à permettre au Client d'accéder à la Solution, Vade Secure est amenée à traiter des données à caractère personnel en qualité de responsable du traitement visant principalement la gestion de la relation commerciale avec ses Partenaires et les Clients. Elle collecte donc nécessairement pour les besoins de l'accès à la Solution et la licence, des données relatives au Client et les salariés du Client en charge de la commande et/ou de la mise en oeuvre de la Solution dans son organisation.

13.2 Utilisation de la Solution

La Solution est choisie par le Client qui utilise For Microsoft 365 pour renforcer la sécurité de la messagerie. A ce titre le Client est responsable de traitement pour les traitements induits par l'utilisation de la Solution en particulier à l'égard des Utilisateurs.

Vade Secure agit alors comme sous-traitant au sens de la réglementation en ce sens qu'elle traitera des données à caractère personnel liées aux emails et pièces jointes et aux boîtes emails des Utilisateurs pour le compte du Client aux seules fins de mettre en oeuvre la Solution.

Les obligations des parties sont régies de la manière suivante :

Article 13.2.1. : Obligations du Responsable du Traitement

Le responsable du traitement se conforme à la législation applicable et s'assure d'accomplir toutes les formalités nécessaires aux traitements résultants du choix de la Solution et de l'exécution des présentes. Il garantit respecter les principes relatifs au traitement de données à caractère personnel ainsi que les droits des personnes concernées. Il s'assure qu'en cas de transfert de données en dehors de l'Union européenne, le transfert s'opère dans un pays qui offre une protection adéquate ou des garanties suffisantes au sens du RGPD.

Le Client doit s'assurer que le système d'information auquel il recourt présente les caractéristiques et conditions requises pour pouvoir procéder aux traitements de données à caractère personnel envisagés compte-tenu de la réglementation en vigueur, notamment lorsque ledit système est utilisé pour traiter des données sensibles (par exemple, données de santé) ou nécessitent la réalisation préalable d'une étude d'impact.

Article 13.2.2. : Obligations de Vade Secure en tant que Sous-traitant

Les Parties conviennent que les présentes clauses valent instructions écrites au sens du RGPD du responsable du traitement au sous-traitant. Vade Secure, en tant que sous-traitant s'engage notamment à :

- Ne traiter que les données à caractère personnel qu'elle doit traiter compte tenu de l'objet de la Solution et de la licence dont bénéficie le Client, pour les seules finalités de la bonne exécution des présentes, conformément aux instructions figurant au sein des présentes ou celles reçues du responsable du traitement à partir du moment où elle les aura expressément acceptées, et si elle considère qu'une instruction constitue une violation du RGPD ou de toute autre disposition du droit de l'Union ou du droit des Etats membres relative à la protection des données, à en informer immédiatement le Partenaire

et/ou le Client selon le cas, par tout moyen écrit à sa convenance.

- Veiller à ce que les traitements soient opérés que par les services de Vade Secure et ses éventuels prestataires concernés par la fourniture et la gestion ou l'amélioration de la Solution, et qu'ils s'agissent de salariés, prestataires ou sous-traitants, qu'ils soient soumis à une obligation de confidentialité ou à une obligation légale appropriée de confidentialité.

- Prendre les mesures requises pour assurer la sécurité et l'intégrité des données à caractère personnel qu'elle est amenée à traiter dans le cadre des présentes.

- Aider le Client, dans la mesure des informations et moyens dont elle dispose, à s'acquitter de son obligation de donner suite aux demandes des personnes concernées ou des autorités de contrôle.

- Supprimer les données à la demande du Client ou plus tôt si la Solution est paramétrée pour une suppression automatique ou manuelle réalisée avant toute demande expresse.

Il est convenu que les finalités du traitement opéré par Vade Secure sont déterminées exclusivement par l'objet même de la mise à disposition de la Solution et de son hébergement sous Microsoft Azur.

Les catégories de données à caractère personnel traitées sont des données d'identification, des emails, des formats de documents, des liens associés aux emails ou pièces jointes, des cookies ainsi que les données techniques de ces éléments lesquels ne répondent pas nécessairement à la qualification de données personnelles.

Les catégories de personnes concernées sont les Utilisateurs qui sont déterminés par le Client et qui agissent dans le cadre de l'organisation du Client.

Les durées de conservations des données traitées sont liées à la journalisation des emails laquelle est définie par défaut à un jour.

En cas de transfert de données dans le cadre de l'exploitation et la gestion de la Solution, Vade Secure s'engage à privilégier des transferts au sein de l'Union européenne et en cas de transfert dans un pays tiers, à ce que le traitement s'opère au sein d'un pays bénéficiant d'une décision d'adéquation, ou pour les Etats-Unis, dans le respect d'une certification Privacy Shield ou à ce que le traitement soit encadré pour les clauses contractuelles types de la Commission européenne ou les BCR conformément au RGPD.

Article 13.3 Violation de sécurité

En cas de violation de données à caractère personnel, les parties s'engagent à se tenir informées et à collaborer afin de pouvoir y remédier dans les meilleures conditions. Elles se communiquent toute information quant à la survenance de toute plainte qui lui serait adressée par tout individu concerné par le traitement réalisé dans le cadre des présentes conditions.

Cette communication devra être effectuée dans les plus brefs délais, au maximum quarante-huit heures suivant l'identification de l'incident susceptible d'entraîner une violation des Données personnelles, et devra être accompagnée de toute documentation utile afin de permettre à chacune d'agir en conséquence et, si nécessaire, de notifier cette violation à l'autorité de contrôle compétente.

Le Client, en tant que responsable du traitement est responsable de toute notification aux autorités de contrôle ainsi que de l'information des personnes concernées et Vade Secure et le Partenaire, en qualité de sous-traitant, assistent le Client.

Article 13.4 Contrôle

En cas de contrôle par le Client d'une autorité compétente Vade Secure s'engage à coopérer avec lui et avec l'autorité de contrôle. Le Client ne peut prendre aucun engagement pour le compte de Vade Secure.

Article 13.5 Référent protection des données

En cas de question(s) ou demande(s) du Client et/ou du Partenaire, il convient de contacter le Délégué à la protection des données de Vade Secure aux adresses suivantes :

- Par courrier envoyé à l'adresse suivante : Vade Secure - Délégué à la protection des données – 2 bis avenue Antoine Pinay – 59510 Hem ;
- Par email envoyé à l'adresse suivante : dpo@vadesecure.com

ARTICLE 14 : PROPRIETE INTELLECTUELLE

Vade Secure est titulaire exclusif de l'intégralité des droits de propriété intellectuelle sur la Solution Vade Secure For Microsoft 365. Aucune stipulation ni déclaration ne peut être interprétée comme conférant au Client et/ou au Partenaire un quelconque droit sur les droits de propriété intellectuelle de Vade Secure et en particulier de droit de reproduction, de représentation, de décompilation, d'adaptation, sauf stipulations expresses des présentes.

Vade Secure consent au Client un droit d'utilisation par non exclusif et non cessible qui fait l'objet des présentes CGU et d'une Licence et garantit le Client en cas d'éviction du fait d'un tiers fondée sur un droit de propriété intellectuelle.

Vade Secure s'engage à intervenir dans toutes actions qui seraient initiées à l'encontre du Client sur le fondement d'un droit de propriété intellectuelle tel que droit d'auteur, de brevet, de marques du fait de la plateforme Vade Secure For Microsoft 365.

Vade Secure est libre d'agir en justice pour défendre ses droits ou de prendre toute

disposition afin de mettre un terme au litige. Dans le cas où une interdiction d'utiliser tout ou partie de la Solution résultant d'une décision passée en force de chose jugée ou résultant d'une transaction conclue par Vade Secure avec le demandeur à ladite action, Vade Secure s'engage à ses propres frais :

- À obtenir le droit pour le client de continuer à utiliser les éléments litigieux ;
- Ou, en cas d'impossibilité, à remplacer ou modifier les éléments litigieux par d'autres équivalents, de manière à assurer les mêmes fonctions et/ou fonctionnalités de la Solution.

ARTICLE 15 LOI APPLICABLE – JURIDICTION

Le présent contrat est soumis exclusivement au droit français l'exclusion des règles de conflit de loi et de la CVIM. En cas de litige relatif à la conclusion, l'exécution ou l'inexécution du contrat ou se rapportant à la relation entre Vade Secure et le Client ou le Partenaire, les parties s'engagent à rechercher une solution amiable. A défaut de règlement amiable dans les 30 jours suivants la révélation du litige par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, les parties conviennent d'attribuer compétence exclusive du Tribunal de Commerce de Lille Métropole, même en cas de pluralité de défendeurs ou d'appel en garantie ou de référé. Toute action à l'encontre de Vade Secure ayant pour cause ou pour objet, en tout ou partie, les présentes et se rapportant à la Solution et la bonne exécution des présentes se prescrit par un (1) an.

ARTICLE 16 : GENERALITES

Article 16.1 : Divisibilité

Dans le cas où l'une clause des présentes serait déclarée invalide ou inexécution, ladite clause sera séparée, et les autres clauses demeureront en vigueur et de plein effet.

Article 16.2 : Clause d'intégralité

Les présentes CGU renferment avec le SLA toutes les conditions et obligations fixant les

conditions de licence de Vade Secure sur la Solution lesquelles ne peuvent pas être contredites ni complétées par des déclarations ou des documents antérieurs ou postérieurs qui n'aurait pas reçu l'accord exprès de Vade Secure par une personne habilitée.

Article 16.3 : Non renonciation

Le fait pour l'une des Parties d'accorder à l'autre une dérogation et/ou de ne pas sanctionner l'inexécution par cette autre Partie de l'une ou plusieurs des obligations au titre du présent contrat, ne constituera pas une renonciation au droit pour la première d'exercer tous ses droits en cas de nouveau manquement ou retard de la part de l'autre Partie.